MAIRIE
DU
MAY-SUR-EVRE
49122Tél : 02.41.63.80.20
E-mail : mairie@lemaysurevre.com

Janvier 2024

DEMANDE DE MATERIEL
pour les PARTICULIERS du MAY-SUR-EVRE
COMITES D'ENTREPRISES - ENTREPRISES

(à déposer en Mairie au moins 15 jours avant la date prévue)

DCM n°57 du 24/05/2007

DEMANDEUR : .....Tél : .....

ADRESSE : .....

Mail (pour réponse à la demande) : ……..…….@.....

DATE SOUHAITÉE : .....

MATERIEL SOUHAITÉ :

☐ TABLES **de 3 mètres** (0,80 de large avec tréteaux) : 1 € la table : nombre :……..

☐ BANCS de 3 m (1 € le banc) : nombre .....

☐ CHAISES (4 € les 10): nombre .....

☐ BARRIÈRE (0,80 €): nombre .....

☐ GRILLE OU PANNEAU EXPO (5 €): nombre .....

☐ STAND 3 X 3 (30 €): ☐ STAND 4,5 X 2,5 (30 €): ☐ STAND 4,5 X 2,5 (30 €):
(stands non disponibles en juin, juillet et août)

Pour la prise du matériel, merci de prendre contact, au plus tard, le lundi précédent votre "manifestation" avec Denis BERTAUD 06 10 33 20 13.

☐ **Demande le transport du matériel par le personnel communal.**
Ce service me sera facturé 26.00 € l'heure (DCM n°85 du 14/12/2023)

Le May-sur-Evre, le
(signature)

PS : Sans réponse de notre part sous huitaine, vous pouvez considérer la demande acceptée.

VISA de Denis BERTAUD – Services Techniques

DEMANDE DE MATERIEL ACCEPTEE : OUI ☐ NON ☐

- Temps de transport à facturer : .....heures
- ? REMARQUES-CONSIGNES : .....

Signature des Services Techniques

ACCORD du MAIRE ou de L'ADJOINT DELEGUE

Destinataires :
Accueil Mairie
Denis BERTAUD
Demandeur (par mail)

Le
Signature du Maire ou de l'Adjoint délégué,